

Morges avait :

En 1562, *Le Doyen*, chirurgien.

En 1596, *Du Meunier, Pierre*, chirurgien.

Vevey. Le 5 septembre 1542, on établit un médecin des pestiférés à Vevey. C'est ensuite de la peste de 1565 que le Dr *Warneri* vint. (Man. du Conseil.)

10 juin 1568. A été reçu en cette ville le Dr *Warneri*, professeur en médecine; on lui donne, en attendant qu'il puisse s'entretenir avec sa famille, un char de vin blanc et 10 florins. (Man. du Conseil de Vevey 12, fol. 96.)

En 1547, *Honnête-Claude Bollief*, apothicaire, à Vevey. (Recettes de la châtellenie de Vevey.)

Le 3 septembre 1551, le salaire du médecin de l'Hôpital de Vevey était de 6 écus. (Man. 1551, fol. 360.)

En 1561—62, on a payé au barbier de Vevey pour soigner de la petite vérole un pauvre garçon dont le père a été tué, 10 florins. (Comptes du bailli de Chillon et Vevey.)

1567—68. Un Maître *Jörg*, barbier à Vevey, commet un meurtre (Ib.).

Sarrazin, chirurgien, reçu par la ville, logé et entretenu par elle dès le 29 décembre 1591. (Man.)

Lausanne. 1528. Le salaire annuel du médecin de Lausanne est de 25 florins (fr. 136. 25).

1529. *Ravier* (Spectable Seigneur Benoît), docteur en art et médecine, est élu boursier de Lausanne le 5 décembre 1529.

1553. Le salaire du médecin est à raison de 40 écus d'or par an en temps de peste (fr. 801. 65).

Le célèbre médecin *Conrad Gessner* de Zurich resta pendant 3 ans (1537—1539) à Lausanne comme professeur de grec et de morale. Il y publia une édition de Galien et y traduisit en latin des œuvres d'Élien. Il y travaille encore à son : *Thesaurus Jeronymi Philiatræ de remediis secretis* et à ses deux livres „de Thermis et fontibus medicatis Helvetiæ“ („Biograph. nat.“, *E. Secretan*, 1873, t. II, p. 44).

Jehan Volat, de Chambéry, ministre à Lonay dès 1537, pratiquait en même temps la médecine. Il y a une lettre de lui dans le livre de *Benedict Textor* sur la Pestilence (Lyon 1551).

Benoyt Comte (Beatus Comes), natif de Donzères en Dauphiné, était au service du duc de Savoie avant d'embrasser la Réforme. C'était de 1538 à 1545 le collègue de *Viret* comme pasteur de Lausanne, mais cette dernière année il quitta le ministère pour se vouer à l'exercice de la médecine, qu'il avait déjà pratiquée pendant son ministère. Par son mariage avec la veuve de *Georges de Chissey*, il devint à la même époque *Seigneur de Mex*. Comte passait pour un habile praticien et l'on venait le consulter de loin. Plus d'une

fois, son dévouement en temps de peste lui valut des gratifications officielles, en particulier de la part du Conseil de Lausanne en 1567-68. C'est aussi dans l'exercice de son art et pendant l'une de ces épidémies qu'il mourut à Payerne en octobre 1578.

Au jugement de *Gessner*, c'était un homme d'un commerce très agréable. Il avait été secrétaire du duc de Savoie et fut accusé par les catholiques d'avoir fui aux Allemagnes en emportant certains titres qui appartenaient à son maître. Il avait aussi, disait-on, „retiré toutes les recettes qu'il pouvait happer, tant de médecins que de chirurgiens de son maistre“ et s'en servait pour expérimenter sur chacun. Mis en prison, Comte fut reconnu innocent (voir *Herminjard*, „Correspondance des Réformateurs“, n° 812, note I).

Jacques Blécheret de Lausanne avait fait ses études à Montpellier, où il était en 1534-35 „procureur“ des bacheliers et étudiants. En mai 1543, il est nommé „médecin de la ville de Lausanne“ aux conditions suivantes : jouissance d'une maison avec ses appartenances, en temps de peste 40 écus au soleil par an, en temps non suspect de peste 10 écus; en outre, pour une saignée, il a droit à 2 bons testons de la part d'un noble, ou seigneur du conseil, ou autre bon et riche bourgeois, et à 6 sols de toutes autres „moindres personnes“ sans préjudice des autres avantages jouxte le bon vouloir des malades. De 3 en 3 ans il se présentera en Conseil pour faire renover et rafraîchir icelle pension. Il est tenu de résider à Lausanne, sous réserve de pouvoir sortir de ville pour aller visiter d'autres malades.

On le retrouve encore mentionné en 1553 et en 1556 comme médecin et à la même époque il était assesseur du consistoire de la ville. En 1559 il est *diacre* à Orbe, pour quelques mois, au grand regret de sa femme, une *Diesbach* de Berne. *Pierrefleur* dans ses mémoires dit que *Blécheret* „n'entendait guère ou pour bien peu en l'office de prédication“, mais qu'„il était fort en honneur à cause de sa science“. En 1561, MM. du Conseil de Lausanne l'établissent *ministre des pestiféreux*, à charge de se trouver le dimanche à l'hôpital, dans le bâtiment de l'ancien couvent de la *Madeleine*, pour faire la prière et „consoler les pauvres malades par la parole de Dieu“. *M. Vuilleumier*, qui nous communique ces renseignements, ignore l'année de sa mort et ignore également en quelles conditions de parenté il était avec *Jean Blécheret*, citoyen de Lausanne, établi médecin à Payerne en 1547.

Il ne serait pas impossible que, malgré la différence des prénoms *Jacques* et *Jean*, il s'agisse d'un seul et même personnage. Ce qui le ferait supposer, c'est que de 1546 à 1548, le nom de *Jacques Blécheret* disparaît des manaux de Lausanne, tandis que cette

année-là il est question de *Nicolas de Copeaux*, docteur en médecine, comme ayant tiré pension annuelle. En 1546 on lui assigne un muid de froment et un char de vin blanc, et en 1548 on lui loue l'ancienne cure de St-Etienne. Il est question de „ses bons services“, mais on n'a pas d'autres renseignements sur lui.

Eustache de Quesnoy (Quercetanus), natif de Lille en Flandre, docteur en médecine, avait professé à Heidelberg, d'où il s'était rendu à Genève. En janvier 1551, il s'établit à Lausanne et l'année suivante est nommé directeur de l'internat des douze escoliers entretenus aux frais de LL. EE. en même temps que professeur ès-arts. On voit par les manaux du Conseil qu'il pratiquait aussi la médecine. Il a quitté Lausanne en 1557 (H. Vuilleumier).

Maître *Sterpin*, docteur en médecine, est mentionné en 1566 comme ayant fait rapport en séance du Conseil sur un examen qu'il avait fait subir à un barbier „en l'art de chirurgie et causes provenantes de peste, avec les moyens requis, remèdes et médicaments propres pour en user et remédier contre la dicte maladie“.

Jacques Aubert, docteur en philosophie et en médecine, natif de Vendôme et réfugié à Lausanne pour cause de religion, était médecin de la ville en 1571.

On lit dans les manaux :

„1571, 4 octobre. Monsieur Jacques Aubert, docteur médecyn de la ville de Saint-Roch, à présenté à Messeigneurs ung livre en papier, par luy dressé et composé, tant pour régime de vivre en général pour la préservation de la peste, pour la cessation d'icelle, du subiect d'icelle et autre déclaration“.

„1571, 16 octobre. On délivre au sieur Aubert, docteur médecyn, trente florins „pour avoir dressé certain escript pour le régime en temps de peste, que pour remède contre dicte maladie. (Ce livre fut imprimé chez Jean Le Preulx, imprimeur à Lausanne, qui en remit 350 exemplaires au Conseil le 22 novembre.)

D'après la „France protestante“ (tome I^{er}, col. 429 de la 2^e édit.) on a de ce médecin, qui a joui en son temps d'une certaine réputation, les ouvrages suivants :

1^o „*Libellus de peste*“, Lausanne, J. Le Preux, 1571, in-8^o

2^o „*Des natures et complexions des hommes*.“ Lausanne 1571, in-8^o; Paris 1572, in-16^o.

3^o „*De metallorum ortu et causis brevis et dilucida explicatio*“. Lyon 1575, in-8^o (contre les alchimistes).

4^o „*Duæ apolegeticæ responsiones ad J. Quercetanum*. Lyon 1576, in-8^o. (La première roule sur le laudanum et sur les yeux d'écrevisse calcinés; la deuxième traite la chimie de science vaine et futile.)

5. „*Progymnasmata in J. Fernelii librum de abditis naturalium et medicamentorum causis*“. Bâle 1579, in-8^o.

6^o „*Institutiones physicæ*“. Lyon 1584, in-8^o, pouvant servir de commentaires à la Physique d'Aristote.

7^o „*Semeiotice, sive ratio dignoscendarum sedium male affectarum et affectuum præter naturam*.“ Lausanne 1587, in-8^o; Lyon 1596, in-8^o; Bâle 1634.

Dans la dispute publique de religion qui eut lieu à Lausanne, le 1^{er} octobre 1536, le médecin *Blancherose*, „homme tenant de la Lune et fort fantastique, lequel en ses disputes meslait la médecine et la théologie et faisait incontinent à rire“ (Récit de Pierrefleury), attaqua les thèses et conclusions de Farel.

Blancherose soutint son opinion avec esprit, montrant assez d'érudition il est vrai, mais peu de conviction et moins de gravité encore. Il annonça l'avènement du règne des médecins, c'est-à-dire le règne des sciences positives succédant à celui de la théologie et du clergé (*J. Olivier*, „Le canton de Vaud“, Lausanne 1837, t. II, p. 884).

Le Dr Blancherose avait été médecin du roi de France, puis de la princesse d'Orange et „avait enseigné en plusieurs bonnes villes et Universités de France“, dit-il lui-même (voir le „*Chroniqueur*“, p. 321—324).

Le Dr Mazelet cite comme paracelsistes *Claude Aubry* et *Bernard Pénot*.

En 1555 pratiquaient les D^{rs} *Maistre Etienne* et *Maistre Gabriel*.

M. Dumur m'écrit : „J'ai des raisons de croire qu'au XVI^e siècle et plus tard encore, un médecin était chose rare au Pays de Vaud et que dans toutes les localités secondaires, les malades en étaient réduits aux remèdes de bonne femme et aux services des rebouteurs. En 1536, lorsque l'armée de Hans Nægeli, allant faire le siège de Chillon, passa à Lutry, une rixe eut lieu dans un cabaret de cette ville; trois soldats allemands restèrent sur le carreau et l'un d'eux mourut bel et bien de ses blessures. Les gens de Lutry qui devaient craindre des représailles firent sans doute tout leur possible pour atténuer les conséquences de cet incident. C'est toutefois *Mestre Bochouz*, un simple balbié (barbier) de Lustrie qui est chargé de „medeler“ les blessés, c'est-à-dire de leur fournir les remèdes et les soins nécessaires. On trouve, il est vrai, prudent de lui adjoindre un praticien de plus grande expérience, mais c'est encore un *mestre balbié* de Lausanne, qui est appelé en toute hâte“.

Cependant, d'après M. *Ernest Chavannes* („*Manaux du Conseil de Lausanne, mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*“, vol. XXXVI, p. 250) „il paraîtrait qu'en l'an de grâce 1536 les chirurgiens de Lausanne étaient meilleurs